



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Demande d'un crédit de CHF 125'000.- pour la révision du PGA et du RPGA

Préavis No 29/18

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le mardi 22 mai 2018 à la salle des mariages en présence de Messieurs Jean-Pilippe Steck, délégué municipal, et Alain Mathys, que nous remercions pour leurs explications. Elle était composée de MM. Kurt Lehmann (remplaçant de M. Charles Charvet), Baris Bostan (remplaçant de M. Mattia Campagna), Pierrick Müller, Cédric Althaus et Pierre-Alain Bohnenblust.

Une délégation de la COGEFIN composée de MM. Fernando Pereira, Michel Lohner et Daniel Goy a assisté à notre séance afin de bénéficier des informations données à cette occasion.

La Commune de Moudon a débuté la révision de son PGA en 2005, pour aboutir à un nouveau PGA en 2015, approuvé par le Conseil Communal le 22 septembre 2015. En date du 11 février 2016, l'Office fédéral du territoire et de l'environnement (ARE) a demandé l'annulation du PGA pour non conformité légale. Finalement, en novembre, ce sera au tour du Département du territoire et de l'environnement de rejeter le PGA2015. La Municipalité ne s'y est pas opposée et le PGA2015 n'est jamais formellement entré en vigueur.

Au terme des explications exhaustives de nos invités, les questions et discussions nous amènent à dégager les faits et chiffres suivants :

- De façon générale, un PGA se révisé tous les 15 à 20 ans. Dans le cas de Moudon, le dernier PGA en vigueur date de 1973
- La durée d'élaboration d'un PGA est d'environ 10 ans
- Le coût du PGA2015 à ce jour, se chiffre à CHF 397'500.- sous déduction d'un solde de CHF 80'000.- non encore utilisé, donc au total CHF 317'500.-
Le nouveau PGA de Moudon coûtera donc

PGA2015	317'500.-
PGA2018	<u>125'000.-</u>
Total	442'500.-
- Sur les 15 prochaines années, la population totale de Moudon peut, selon le PGA2018, potentiellement croître de 1,7 % et compter, à l'horizon 2034, 7'610 habitants.
- Le PGA2018 devrait entrer en vigueur en mai 2020.

Cette situation de transition à laquelle est confrontée notre Commune oblige les différents acteurs communaux à jongler entre un ancien règlement obsolète et un nouveau qui est resté à l'état de projet. Il s'agit donc de se doter d'un outil de travail à jour et opérationnel au plus vite.

Au vu de ce qui précède, la commission approuve à l'unanimité des membres présents le projet de révision du PGA et RPGA, et invite le Conseil Communal à l'accepter.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 29/18 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux pour la révision du PGA et du RPGA,
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 125'000.— TVA incluse, dont à déduire toute subvention ou participation de tiers éventuelle,
3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisé à l'actif du bilan et qu'elle sera amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans maximum,
4. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la somme accordée, soit CHF 125'000.-- , aux meilleures conditions du moment.

Moudon, le 9 juin 2018

Le rapporteur de la Commission

Pierre-Alain Bohnenblust